

L'emploi stagne au 2^e trimestre en Île-de-France

Au 2^e trimestre⁽¹⁾ 2024, l'emploi salarié privé en Île-de-France stagne sur un trimestre dans un contexte économique toujours peu favorable : la croissance européenne est faible alors que la politique monétaire commence doucement à s'assouplir. Sur un an, l'emploi est en hausse de 0,7 % grâce aux activités récréatives et notamment à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

+ 0,0 %

de hausse trimestrielle
de l'emploi privé en Île-de-France

36 600

emplois créés sur un an dans la région

L'emploi francilien à l'arrêt ce trimestre

Près de 2 100 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,0 % par rapport au trimestre précédent). Le tertiaire hors-intérim (+ 0,2 %) et l'industrie (+ 0,4 %) compensent les pertes d'emplois dans la construction (- 0,6 %) et l'intérim (- 3,6 %).

L'emploi demeure cependant à un niveau record malgré les changements de tendance observés pendant les trois derniers trimestres : une légère baisse, une forte hausse et une stagnation. L'emploi francilien se porte un peu mieux que l'emploi national ce trimestre (- 0,1 %). Cette baisse au niveau national s'explique par des diminutions d'emplois chez les moins de 30 ans et dans une moindre mesure chez les 30-54 ans également⁽²⁾.

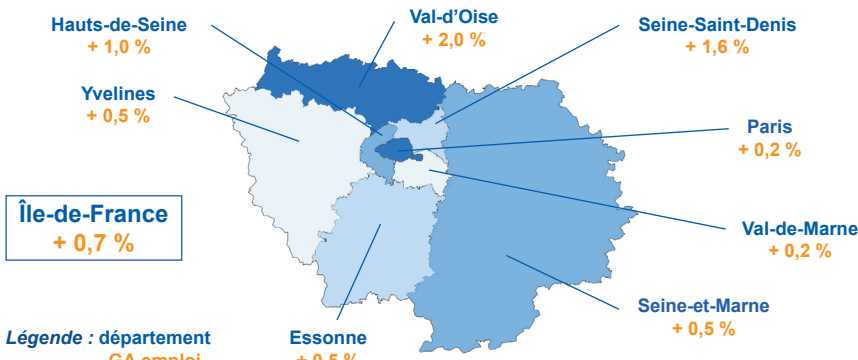
À noter que les créations d'emplois franciliens du 1^{er} trimestre 2024 ont été révisées à la hausse, soit + 24 400 emplois contre + 24 000 en données provisoires.

(2) : Cf. Stat'Ur national conjoncture n°386

La croissance de l'emploi ralentit sur un an





Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 0,7 % sur un an, soit 36 600 emplois supplémentaires créés. Malgré les changements de tendances trimestrielles, la progression annuelle des

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) 



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

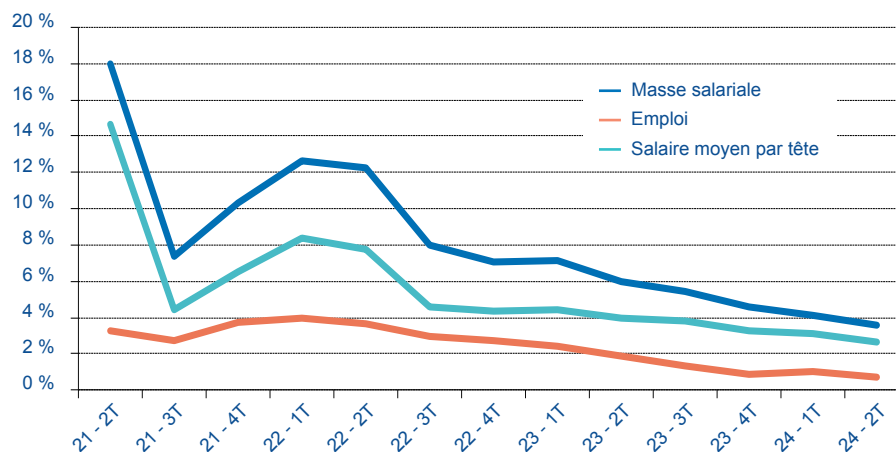
	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2024 T2	2023 T4	2024 T1	2024 T2	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) 	60 029	+ 0,6 %	+ 2,0 %	+ 0,2 %	+ 3,6 %
	60 157	+ 1,5 %	+ 1,1 %	+ 0,2 %	+ 3,4 %	
	Emploi (en milliers) 	5 205	- 0,1 %	+ 0,5 %	+ 0,0 %	+ 0,7 %
France entière	Salaire moyen par tête mensuel (en Euros)	3 847	+ 0,4 %	+ 1,9 %	- 0,0 %	+ 2,7 %
	3 855	+ 1,3 %	+ 1,0 %	- 0,0 %	+ 2,5 %	
	Masse salariale (en millions d'euros) 	181 319	+ 0,5 %	+ 1,7 %	+ 0,5 %	+ 3,3 %
181 872	+ 1,6 %	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 3,2 %		
Emploi (en milliers) 	20 274	- 0,1 %	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	
Salaire mensuel moyen par tête (en Euros)	2 981	+ 0,3 %	+ 1,6 %	+ 0,4 %	+ 2,9 %	
2 990	+ 1,4 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 2,7 %		

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

créations d'emplois se stabilise depuis quelques trimestres à un rythme plus modéré qu'au sortir de la crise sanitaire. Les activités récréatives (+ 4,2 %) les activités pour la santé humaine (+ 2,8 %) et l'action sociale (+ 2,1 %) sont particulièrement dynamiques sur un an et éclipsent les moteurs d'emplois traditionnels que sont les activités de conseil (+ 1,3 %) et les activités informatiques (- 0,9 %).

Ce dynamisme multisectoriel permet à la région parisienne d'afficher sur un an une hausse supérieure à celle de l'emploi national (+ 0,3 %).

Une masse salariale atone

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en très faible progression ce trimestre (+ 0,2 %). Elle n'avait pas été aussi peu dynamique depuis la sortie de la crise sanitaire. Cela s'explique par la stagnation des salaires ce trimestre, alors que l'inflation reste supérieure à 2 % malgré sa diminution.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 4,4 % en glissement annuel (+ 3,6 % sur le seul 2^e trimestre), soit une progression comparable à celle observée sur le plan national (+ 4,2 %). En incluant cette prime⁽³⁾ (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 4,1 % et 3,9 % pour l'Île-de-France et la France.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 2,7 %. Cette évolution est due aux différentes revalorisations de salaires effectuées dans les entreprises pour atténuer les effets de l'inflation ainsi que la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2024 de 1,13 %. Le SMPT au niveau national croît plus rapidement (+ 2,9 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 847 € brut, soit un niveau supérieur de 29,0 % au salaire moyen national.

(3) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire stagne sous le coup de l'intérim

Le tertiaire hors intérim gagne des emplois ce trimestre (+ 0,2 %, contre + 0,5 % le trimestre précédent). Sur un an, il progresse de 0,9 %, soit 39 200 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce stagne sur un an. La hausse du nombre de salariés dans l'hébergement est très marquée (+ 4,2 %, soit 2 800 emplois nets créés). La restauration

(+ 1,8 %) affiche également un bilan positif sur un an malgré une faible progression de l'emploi ce trimestre (+ 0,3 %).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on trouve les activités récréatives (+ 4,2 % sur un an) qui profitent des embauches dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les activités pour la santé humaine (+ 2,8 %) et l'action sociale (+ 2,1 %) affichent de solides hausses d'emplois. A contrario, les activités immobilières (- 5,0 %) et les télécommunications (- 2,7 %) se replient fortement. Les activités informatiques (- 0,9 % sur un an) détruisent des emplois pour le quatrième trimestre consécutif. Ce secteur qui a longtemps été l'un des moteurs de l'emploi franciliens fait actuellement des ajustements dans les effectifs salariés.

L'intérim se contracte fortement ce trimestre (- 3,6 %) après avoir progressé le trimestre dernier (+ 2,6 %). Ce secteur très sensible à la conjoncture économique reflète l'attentisme qui pesait fin juin notamment du fait de l'incertitude politique. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 6,9 %. Il atteint ainsi un point bas et se situe à un niveau comparable à celui du 1^{er} trimestre 2021.

L'emploi diminue dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction baisse ce trimestre (- 0,6 %). Le niveau bas des mises en chantier commence à impacter les effectifs franciliens. L'emploi est en repli sur un an (- 0,6 %) pour la première fois depuis 2016. Après être resté pendant plusieurs trimestres sur un plateau, l'emploi semble commencer un ajustement à la baisse dans ce secteur.

L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie progresse de 0,4 % ce trimestre. Ce secteur croît pour le dixième trimestre consécutif. Il bénéficie notamment ce trimestre de la hausse de l'emploi dans l'industrie pharmaceutique (+ 1,7 %), l'industrie chimique (+ 1,0 %) et les industries agro-alimentaires (+ 0,9 %).

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 1,9 %. L'industrie pharmaceutique (cf. tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 5,9 %) comme les industries agro-alimentaires (+ 3,8 %) et l'industrie du meuble ; réparation et installation de machines (+ 3,6 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 3,7 %) ou les industries plastiques (- 2,5 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel				
			2024 T2	2024 T2	2023 T2	2022 T2	2021 T2
BZ	Industries extractives	2,3	+ 0,2%	- 4,2%	+ 1,3%	- 0,7%	
CA	Industries agro-alimentaires	62,7	+ 3,8%	+ 3,3%	+ 3,4%	+ 5,3%	
CB	Habillement, textile et cuir	18,2	- 0,5%	+ 3,2%	+ 5,5%	- 5,1%	
CC	Bois et papier	11,5	- 3,7%	- 3,0%	- 2,4%	- 5,1%	
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 0,8%	- 4,4%	- 2,5%	- 1,5%	
CE	Industrie chimique	30,6	+ 2,6%	+ 3,8%	+ 5,7%	- 0,5%	
CF	Industrie pharmaceutique	16,9	+ 5,9%	+ 4,8%	+ 3,0%	+ 2,8%	
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,5	- 2,5%	- 1,0%	- 2,5%	- 1,3%	
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,7	- 1,0%	- 0,9%	- 0,9%	- 3,7%	
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	38,8	+ 1,8%	+ 3,1%	+ 0,6%	- 0,6%	
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,7	+ 0,4%	+ 3,1%	- 0,6%	- 2,0%	
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,1	+ 1,1%	- 0,4%	+ 0,2%	- 3,5%	
CL	Fabrication de matériels de transport	67,0	+ 2,3%	- 0,4%	- 4,9%	- 3,7%	
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	45,9	+ 3,6%	+ 3,1%	+ 0,9%	+ 1,6%	
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	44,7	+ 2,2%	+ 0,4%	+ 0,6%	+ 0,6%	
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,1	+ 1,6%	+ 3,6%	+ 0,3%	+ 2,7%	
FZ	Construction	358,9	- 0,6%	+ 0,9%	+ 1,1%	+ 5,0%	
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	745,1	+ 0,0%	+ 0,6%	+ 2,1%	+ 2,0%	
HZ	Transports et entreposage	399,8	+ 1,5%	+ 1,5%	+ 1,2%	+ 1,3%	
IZ	Hébergement et restauration	366,7	+ 2,2%	+ 3,1%	+ 8,5%	+ 2,4%	
JA	Édition et Audiovisuel	148,6	- 1,6%	+ 2,6%	+ 5,0%	+ 8,0%	
JB	Télécommunications	55,8	- 2,7%	- 1,4%	- 3,4%	+ 2,5%	
JC	Activités informatiques	290,7	- 0,9%	+ 4,0%	+ 8,7%	+ 3,3%	
KZ	Activités financières et d'assurance	333,8	+ 1,7%	+ 2,6%	+ 2,0%	+ 1,1%	
LZ	Activités immobilières	83,6	- 5,0%	- 1,2%	+ 2,7%	+ 3,4%	
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	475,4	+ 1,3%	+ 3,5%	+ 5,1%	+ 2,6%	
MB	Recherche et développement	45,5	+ 1,6%	+ 1,7%	+ 3,0%	+ 2,2%	
MC	Autres activités scientifiques et techniques	102,0	+ 1,4%	+ 2,4%	+ 4,9%	+ 1,7%	
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	626,4	+ 0,0%	+ 1,2%	+ 6,6%	+ 7,0%	
OZ	Administration publique	42,6	+ 0,4%	- 0,7%	- 3,4%	+ 2,5%	
PZ	Enseignement	101,4	+ 0,0%	+ 2,1%	+ 5,2%	+ 10,5%	
QA	Activités pour la santé humaine	125,1	+ 2,8%	+ 1,7%	+ 1,6%	+ 7,1%	
QB	Action sociale et hébergement médico-social	224,0	+ 2,1%	+ 1,4%	+ 3,0%	+ 4,5%	
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	109,2	+ 4,2%	+ 5,3%	+ 12,4%	+ 5,3%	
SZ	Autres activités de services	133,5	+ 0,6%	+ 1,9%	+ 2,2%	+ 3,5%	
Industrie		437,0	+ 1,9%	+ 1,7%	+ 0,3%	- 0,4%	
Construction		358,9	- 0,6%	+ 0,9%	+ 1,1%	+ 5,0%	
Tertiaire		4 409,1	+ 0,9%	+ 2,0%	+ 4,2%	+ 2,9%	
dont Tertiaire hors intérim		4 291,5	+ 0,7%	+ 1,9%	+ 4,2%	+ 3,5%	
Intérim		117,6	- 6,9%	- 1,0%	+ 7,1%	+ 30,5%	

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMPT par
département

	2024 T2	
	Emploi  (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 632	4 288
77 - Seine-et-Marne	408	2 778
78 - Yvelines	419	3 500
91 - Essonne	384	3 177
92 - Hauts-de-Seine	1 042	4 835
93 - Seine-St-Denis	561	3 268
94 - Val-de-Marne	425	3 279
95 - Val-d'Oise	335	2 812
National	20 274	2 981

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La Seine-Saint-Denis bien orientée ce trimestre

Au 2^e trimestre 2024, l'emploi évolue à la hausse dans cinq des huit départements franciliens. C'est la Seine-Saint-Denis (+ 0,5) qui affiche la plus forte dynamique ce trimestre, suivie des Yvelines (+ 0,3 %). A contrario, Paris, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise perdent tous des emplois (- 0,2 % chacun).

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois. Le Val-d'Oise affiche la dynamique la plus importante (+ 2,0 %) devant la Seine-Saint-Denis (+ 1,6 %) et les Hauts-de-Seine (+ 1,0 %). Paris (+ 0,2 %) et le Val-de-Marne (+ 0,2 %) sont, quant à eux, les départements les moins dynamiques.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré au dernier jour ouvré du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.